

## Macron « seul responsable » de l'affaire Benalla

FRANCE Le président français est sorti du silence devant les députés de la majorité

► Emmanuel Macron s'est exprimé publiquement pour la première fois depuis le début de l'affaire.

► Son directeur de cabinet, Patrick Strzoda, a déclaré avoir « pris seul » la décision de sanction contre Benalla.

► Des zones d'ombre subsistent.

Une prise de responsabilité mais toujours les mêmes questions. Emmanuel Macron s'est exprimé publiquement pour la première fois sur l'affaire Benalla (du nom de cet ancien collaborateur du président filmé en train de brutaliser des manifestants le 1<sup>er</sup> mai dernier affublé d'un brassard « police ») qui secoue l'Élysée depuis une petite semaine. Le chef de l'État aurait-il pris connaissance du sondage Elabe, diffusé ce mardi, qui révèle que 75 % des Français estimaient qu'Emmanuel Macron devait s'exprimer ?

« Ce qui s'est passé le 1<sup>er</sup> mai est grave, sérieux, a déclaré le président devant des députés de La République en marche, après une rude journée d'auditions. Et a été pour moi une déception, une trahison. Personne, personne auprès de moi ou dans mon cabinet n'a jamais été protégé ou soustrait aux règles, aux lois de la république, au droit de tous les citoyens », a-t-il poursuivi. Le président a enchaîné en prenant la responsabilité de toute l'affaire : « S'il cherche un

responsable, le seul responsable, c'est moi et moi seul. C'est moi qui ai fait confiance à Alexandre Benalla. C'est moi qui ai confirmé la sanction. Ça n'est pas la République des fusibles, la République de la haine. On ne peut

pas être chef par beau temps. S'ils veulent un responsable, il est devant vous. Qu'ils viennent le chercher. Je réponds au peuple français ».

Que pointe ce « ils » ? Certainement pas les députés membres de la commission d'enquête qui tente de faire la lumière sur l'affaire : le président est irresponsable, et ne peut, durant son mandat et devant aucune juridiction ou autorité administrative, être requis de témoigner ni faire l'objet de poursuite.

Cette sortie du président achève une nouvelle journée d'auditions. La commission des lois de l'Assemblée nationale attendait fébrilement l'audition de Patrick Strzoda. Le directeur de cabinet du président de la République, protagoniste clef, était le premier représentant de l'Élysée à s'expliquer sur les manquements ayant conduit aux faits commis par le proche d'Emma-

**Au Sénat, où d'autres auditions étaient menées, l'émotion était palpable chez les syndicats policiers**

manuel Macron. Patrick Strzoda est celui qui avait mis à pied Alexandre Benalla durant quinze jours en mai dernier.

L'audition de Strzoda aura permis une chose primordiale : d'apprendre qu'il assumait avoir « pris seul » la décision de sanc-

tion contre Benalla, exonérant ainsi sur ce point le président de la République... avant qu'il ne vole à sa rescousse, se jugeant « le seul responsable » devant les députés de la majorité.

D'autres zones d'ombre subsistent toutefois. Affirmant « veiller à respecter la séparation des pouvoirs » à la demande personnelle du président de la République, le directeur de cabinet a refusé de révéler la rémunération dont bénéficiait Benalla. Par ailleurs, Strzoda a affirmé qu'il ne savait pas comment Benalla s'est procuré une radio et un brassard de police le 1<sup>er</sup> mai.

Au Parlement, le Premier ministre Edouard Philippe et son gouvernement n'ont pas eu un

moment de répit ce mardi après-midi. Le patron des députés Les Républicains (LR) Christian Jacob a annoncé que son groupe allait déposer une motion de censure contre le gouvernement à la suite de l'affaire. Dans une ambiance électrique et devant des députés remontés, Edouard Philippe a estimé que l'affaire Benalla n'était en rien « une affaire d'État » mais qu'il s'agissait d'une « dérive individuelle ».

Le Premier ministre a toutefois bien voulu concevoir « que l'on puisse peut-être poser des questions sur l'éventuelle proportionnalité de la décision qui a été prise ». A savoir, la mise à pied d'Alexandre Benalla 15 jours en mai. Une sanction

dont l'effectivité a été mise en doute lundi soir par l'audition du directeur de l'ordre public et de la circulation à la préfecture de police de Paris. Sous serment, Alain Gibelin a affirmé que Benalla était présent au cours de

réunions de travail s'étant tenues entre le 4 et le 19 mai. Or c'est la période durant laquelle le collaborateur violent a été suspendu de ses fonctions.

Au Sénat, où d'autres auditions étaient menées en parallèle par une commission d'enquête, l'émotion était palpable chez les syndicats policiers. Ils ont dénoncé « la confusion des rôles, l'ambiguïté des fonctions » de l'ex-collaborateur du chef de l'État et décrit les « relations exécrables » qu'il pouvait entretenir avec les forces de l'ordre. « Il venait très souvent sur les services d'ordre. Les cadres de la préfecture de police le connaissaient comme une autorité », a assuré David Le Bars, secrétaire général du syndicat des commissaires de la police nationale. Et a conclu, implacable : « Tout commissaire que vous êtes : Benalla, c'est le conseiller du président de la République... » ■

MARINE BUSSION

### COMMISSION

#### L'opposition réclame d'entendre Macron

Un président de la République peut-il être entendu par une commission d'enquête parlementaire ? Plusieurs figures politiques à gauche réclament l'audition d'Emmanuel Macron dans l'affaire Benalla, une requête jugée irrecevable par le président de l'Assemblée : « Le président de la République n'est pas responsable devant le Parlement, puisqu'il est élu par les Français, il est responsable devant les Français », a précisé François de Rugy. (afp)